GRAINS DE SEL n° 23
Fédération d'associations adelfa de l'environnement
mars 2008
Bulletin de l'Assemblée
de Défense de l'Environnement
du Littoral Flandre Artois

terminal méthanier : et maintenant ?

Quelles conclusions, les membres de la Commission Particulière du Débat Public ont-ils tirées des débats sur le projet de terminal méthanier qui se sont prolongés deux mois durant ? Difficile de résumer en deux mots leur point de vue. Trois phrases figurant page 38 dans leur rapport au chapitre "Reflets du débat" synthétisent sans grande surprise leur appréciation globale. Je cite : « *ce projet est soutenu par les responsables politiques locaux, car il s'insère dans le projet collectif de développement de l'agglomération dunkerquoise. En effet les activités présentes sur le territoire correspondent essentiellement à des marchés en phase de maturité. Il est donc essentiel d'accueillir de nouveaux relais de croissance dans la région, d'autant plus que le taux de chômage y est élevé* ».
Question : où nos braves commissaires sont-ils allés chercher cela ?
Si on décrypte en effet le discours, cela voudrait dire que l'implantation d'un terminal méthanier serait excellente pour l'emploi sur le littoral, alors précisément que nombre d'intervenants dans les débats préliminaires ont souligné que, au vu de l'investissement prévu (plus d'un milliard d'euros tout compris), le nombre de postes pérennes créés serait indiscutablement médiocre. Où sont d'ailleurs les marchés en phase de maturité ?
Pour ce qui la concerne, l'ADELFA a retenu, sans prétendre à l'exhaustivité, les premiers enseignements contradictoires suivants de cet exercice dit de démocratie participative :

▪ **Lors des séances, on n'a fait qu'effleurer la question des grandes orientations de la politique énergétique du pays.**
Y a-t-il nécessité à mobiliser toujours plus de moyens de production d'énergie, un terminal méthanier ici, un EPR là, alors qu'on produit déjà plus d'énergie qu'on en consomme ? La preuve : selon les saisons, de 5 à 9 réacteurs français travaillent pour exporter du courant électrique. Ajoutons que les ressources non renouvelables (pétrole, uranium, gaz) s'acheminent vers un déclin inéluctable, ce qui pénalisera nos descendants. Quant aux risques liés aux émissions non maîtrisées de gaz à effets de serre, ils inciteraient plutôt à investir dans la sobriété et l'efficacité énergétiques, surtout si l'on veut réduire comme promis lesdites émissions de 20 % à l'horizon 2020. Avec en France trois ou quatre terminaux méthaniers de plus (on en a déjà deux), on n'en prend pas le chemin !

Un terminal tel que pourrait l'être celui envisagé à Dunkerque.

▪ **Est-on obligé de croire les maîtres d'ouvrage lorsqu'ils présentent un scénario d'avenir impliquant une demande mondiale d'énergie primaire, donc de gaz industriel et domestique, de plus 63 % à l'horizon 2030 ?** On est là aussi en décalage complet avec la politique affichée au niveau du pays de maîtrise de la demande énergétique et de promotion des énergies renouvelables. Mais tous comptes faits, n'est-ce pas la preuve que notre politique de développement obéit aux injonctions des lobbies qui décident toujours de ce qui est bon pour eux, fût-ce au mépris des réelles aspirations des

Un site à consulter :
www.dunkerque.over.blog.fr
rubrique Dunkerque-Pollution

p 1-4 - Projet de terminal méthanier à Dunkerque • p 5 - Énergie • p 6-7 - Incinérateur communautaire • p 8 - Excentric - Barge • p 9 - Élections municipales et cantonnales • p 10 - DEFI • p 11 - Capteurs - Changement climatique

Un méthanier en évolution. Impressionnant par rapport aux remorqueurs qui le cotoient.

populations ? Cela a également été dit, mais complètement occulté dans le rapport des commissaires : il est évident que les lobbies de l'énergie : EDF, Areva, Suez, Poweo et quelques autres se livrent à une bataille rangée sur un marché dit porteur. Ce qui les intéresse exclusivement au fond, c'est d'engranger un maximum de bénéfices. Si ce n'était pas le cas, pourquoi y aurait-il actuellement à l'échelle de la France trois à quatre projets de terminaux tous portés par des investisseurs différents ? De grâce, qu'on arrête de nous prendre pour des idiots !

▪ **En découle et en découlera si l'on poursuit dans cette voie la dégradation de tout un terroir sous les effets des destructions d'espaces naturels et des pollutions engendrées.** Bien sûr la préservation des sternes naines et autres grands gravelots fait sourire plus d'un. On rappellera simplement que le site du Clipon est, comme l'indique le GON, "une zone exceptionnelle pour l'avifaune" avec le regroupement de nombre d'espèces rares et protégées par des directives européennes et des lois françaises, et que, jusqu'à preuve du contraire, une loi ne saurait être transgressée pour quelque motif que ce soit. On sait d'autre part que la plage et les dunes alentour sont un endroit où la population, celle de l'ouest en particulier, vient se détendre en toutes saisons. Le littoral a déjà beaucoup été sacrifié à l'industrialisation. Il arrive un moment où, question de gestion responsable de notre présent et de notre avenir, il faut savoir s'arrêter.

▪ **En définitive, l'on peut craindre qu'en clôture d'un débat public où les apparences de confrontation démocratique auront été sauves, on en arrive à l'issue bien connue** : « *on est désolé, on n'a pas le choix* » en vertu de quoi s'imposeront des volontés d'aménagement censées nous apporter croissance, emplois, bref le bonheur, fût-ce au mépris de l'intérêt commun bien compris, le nôtre et celui des générations qui vont suivre. Comme le disait Jacques Testard, directeur de recherche au CNRS et ancien président de la Commission Française du Développement Durable, auteur de "Réflexions pour un monde vivant" : « *il est un combat aussi urgent que celui, indispensable, qui consiste à éveiller les consciences sur les dangers : il faut démystifier le pouvoir de la science et des techniques pour montrer qu'elles n'ont pas réponse à tout, qu'elles n'apporteront pas forcément des réponses aux problèmes qu'elles ont créés ; bref qu'il existe un mythe de la science et de la technique triomphantes (...). Il faut insuffler l'intelligence démocratique dans l'arbitraire des prises de décision.* »
À notre niveau, oui, ce combat, nous n'avons pas fini de le mener... ■

Jean Sename.

➥ **Points de vue sur le projet de terminal méthanier à Dunkerque**

Arrêter de jouer avec le feu

L'actualité régionale aura été marquée ces derniers mois par le débat public autour du projet de terminal méthanier. La presse quotidienne locale n'ayant relayé que modérément l'événement, il ne nous est pas apparu étonnant qu'au hasard d'une rencontre, l'un ou l'autre de nos interlocuteurs soit tombé des nues, arguant que s'il avait su, il aurait certainement pris part à l'une des neuf séances programmées...
Quoi qu'il en soi, la confrontation entre les points de vue fut à nouveau révélatrice de ces attitudes en vertu desquelles, démocratie participative ou pas, il ne pourrait y avoir, à en croire les décideurs qu'**une seule et unique vérité** en matière de politique globale du développement dunkerquois. Comme si cela allait de soi !

Revenons donc à ce débat, beaucoup plus pertinent que ceux qu'on avait connus précédemment sur les déchets radioactifs et l'EPR, organisés également à Dunkerque il y a quelque temps.
S'il y a un point avec lequel tout le monde est d'accord, c'est bien celui selon lequel, compte tenu du marasme actuel sur le littoral dunkerquois, il faut favoriser la création d'emplois. Ceci posé, il reste à déterminer si, à partir de ce postulat, il convient de continuer d'accepter tout et n'importe quoi. À savoir les entreprises à risques et (ou) polluantes qui dégradent un environnement déjà profondément altéré et ont un impact négatif sur la santé, et (ou) le bien-être de la population déjà lourdement pénalisée dans ces domaines. Ce type d'activité, on le sait bien sur le littoral, crée en définitive peu de postes de travail. Par contre il sert au mieux les visées "capitalistiques" de managers surtout guidés par le profit, le leur et celui de leurs actionnaires ? ■

Par les temps qui courent

Parmi les décideurs, d'aucuns ont pu s'inquiéter de la perte de temps, ou d'argent, que la "démocratie participative forcée", en l'occurrence le débat public sur le projet de terminal méthanier à Dunkerque, aurait pu entraîner. Aussi sans attendre la fin de ce débat public, les maîtres d'ouvrage, EDF et le PAD, ont commencé à former un groupe d'experts qui analyseront les études réalisées en vue de ce dit projet. Avant avril 2008, avant l'annonce de sa poursuite. Sans attendre l'enquête d'utilité publique, un autre décideur, le Conseil national de la protection de la nature (CNPN), s'il accepte vraiment d'y siéger, sera alors juge et partie. De son côté, la Commission particulière de débat public (CPDP) va proposer une expertise pluraliste. On peut imaginer qu'il s'agit d'un groupe à plusieurs participants, d'horizons différents – Mais qui ? On peut imaginer que cette expertise sera un processus qui prendra son temps, plus qu'un groupe d'experts, et ce d'autant plus qu'il ne sera certainement pas "forcé".
Pendant ces temps-là, bien des habitants de l'agglomération dunkerquoise en seront encore à apprendre que ce projet existe et qu'un débat public a eu lieu.
Le temps serait-il une matière compressible ? Oui, à en croire les promoteurs du projet méthanier. Si tout va bien, dans 50 ans, soit à la fin de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT), "Dunkerque LNG", société détenue à 51 % par EDF, « *rendra le site occupé dans son état initial* »... ■

Une culture partagée du dialogue ?

Le projet de terminal méthanier dans le Dunkerquois, comme au Verdon et à Antifer, a été soumis à débat public par décision de la Commission nationale de débat public (CNDP) via une commission particulière (CPDP). L'ADELFA et plusieurs de ses associations membres y étaient...
Dès l'ouverture, le 5 octobre 2007, le président de la CUD s'inquiétait de la pertinence de ce débat public : « *mon goût personnel m'amène souvent à tenter d'apporter des réponses, parfois avant que la question soit posée* ». Et à la clôture, le 6 décembre, il s'inquiétait à nouveau : « *Je constate que ceux que je pensais "pour" sont "pour" et que ceux que je pensais "contre" sont "contre"* ». S'il avait participé, lui ou d'autres élus, aux sept réunions intermédiaires, son inquiétude aurait vite été levée. La réponse est vite apparue – le terminal méthanier se fera – et les opposants réduits au silence. Mais c'est vrai qu'ils ne sont pas convaincus, les "contre". Ni par le soi-disant débat ni par le projet d'implantation de ce complexe au Clipon.
Un débat, par définition, suppose que les interlocuteurs soient sur le même pied d'égalité. Ce fut loin d'être le cas. Ramenés à poser seulement des questions, à des topos minutés et à voir le seul projet réellement alternatif – un terminal en off-shore – bradé en 20 minutes par un cabinet d'experts proche d'EDF, les "contre" sont effectivement restés sur leur garde. D'autant que de propos sérieusement établis, il ne pouvait y en avoir faute d'exposés de résultats d'études. Ceux-ci sont encore gardés pour l'enquête d'utilité publique, « *le débat structuré, j'allais dire dans le cadre législatif normal* » selon M. Delebarre, attendu « *avec beaucoup d'impatience pour pouvoir entrer dans le vif du sujet et aborder les détails techniques* » selon le sous-préfet Jean-Régis Borius. Ou pour le groupe d'experts réuni d'ici à avril 2008, moment de l'annonce de la poursuite du projet par les maîtres d'ouvrage – EDF et le PAD – afin de « *guider les maîtres d'ouvrage dans le cadre du déroulement des études d'impact en proposant des recommandations pertinentes et cohérentes* » (réponse sur le site Internet de la CPDP). Parmi ces experts, des décideurs comme le Conseil national de protection de la nature (CNPN).
Les opposants n'étaient pas tous issus d'associations. Mais ceux qui l'étaient ont participé autant que faire se peut à ce débat public légalement constitué. Non comme des "professionnels de l'opposition" comme ils ont été décrits dans la presse locale mais comme citoyens organisés et convaincus que des politiques publiques ne peuvent être laissées aux spéculations d'entreprises privées et que l'économique ne peut régir entièrement la vie sociale d'un territoire, même réduite à son "attractivité".
Sans ces dits opposants, les questions relatives au cadre de vie, à la santé, à la biodiversité, aux écosystèmes, au patrimoine naturel, à la diminution programmée au niveau national et international d'une réduction de consommation d'énergie et à la démocratie n'auraient été que distraitement à l'ordre du jour, dans le chapitre des compensations. Ils restent sur leur garde pour que ces questions demeurent

Les bras articulés pour décharger les méthaniers : un point sensible du dispositif.

d'actualité comme ils le font par ailleurs.
Car ce qui n'a jamais été rapporté c'est que parallèlement à ce débat public, un court Grenelle de l'environnement s'est tenu sur l'initiative du sous-préfet, le Dunkerquois étant "une région pilote en matière de concertation et de dialogue" (d'où la "culture partagée du dialogue" relevée avec insistance par les maîtres d'ouvrage et la CPDP). Trois heures sur le thème "Construire une démocratie écologique" conclue par l'affirmation que « *le Dunkerquois continuerait à innover en matière de gouvernance* » en reconnaissant qu'il fallait « *mettre en place des conditions d'une représentativité différente de celle issue des élections* »... et que « *la population et les associations ont un réel pouvoir d'expertise de terrain* ». Ah bon ! ■

➥ **Points de vue sur le projet de terminal méthanier à Dunkerque**

Quelles retombées pour le littoral dunkerquois ? Quel bénéfice réel pour la population ?

« Dunkerque a bien mérité de la patrie »
Cette citation qui figure sur le monument de la Victoire de 1793 est toujours d'actualité. Certes la guerre a changé de visage. Le sang ne coule plus. Elle est désormais économique avec la confrontation de grands groupes (EDF, Poweo, 4Gas), tous désireux d'investir un marché réputé juteux. Ce qui ne change pas, c'est qu'à Dunkerque nous sommes toujours aux premières loges lorsqu'il s'agit d'accueillir un site Seveso dont les autres ne veulent pas.

Avec déjà ses **13 sites Seveso seuil haut, sa centrale nucléaire à six réacteurs**, et demain (pourquoi pas pendant qu'on y est ?) **un EPR**, oui « *Dunkerque a bien mérité de la patrie* » mais sa population, comparativement à d'autres régions, y a gagné **plus d'inconvénients, de dommages dits collatéraux, que d'avantages réels** :
▪ **un chômage** endémique à 11 % (soit 3 points de plus que la moyenne nationale) et **un pouvoir d'achat médiocre**, certainement parce que pollution et accumulation de risques ne constituent pas la meilleure des cartes de visite pour faire venir des entreprises performantes à haute valeur ajoutée. Elles jouent le rôle de repoussoir. Sûr : avec un nouveau site Seveso seuil haut, nos affaires ne vont pas s'arranger, même au niveau de l'emploi. Eu égard à ce que va coûter le terminal en termes d'investissement (700 millions d'€) songeons qu'avec moins d'1 % de ce pactole, on sauverait nombre d'emplois directs menacés, ainsi que le relate quotidiennement la presse.
▪ **une situation sanitaire** locale particulièrement préoccupante, ainsi que l'attestent les observateurs exterieurs, dont le diagnostic a également été repris récemment dans la presse. Voilà qui se traduit par des taux élevés, voire records de troubles respiratoires chroniques, affections de la plèvre, cancers des voies aérodigestives supérieures...
Bref, comme on l'a fait pour le terminal Statoil, on va une fois de plus, pour l'essentiel, **regarder le gaz passer dans les tuyaux** pour s'en aller desservir une clientèle extérieure pour le plus grand bénéfice des actionnaires d'EDF et de l'État. Alors bien sûr, on rétorquera que la Collectivité et le Port bénéficieront au passage de la manne providentielle.
Mais la population ? Deux exemples :
▪ Rappelons qu'elle est actuellement desservie par le gaz venu de **Groningue** :
- un gaz "pauvre", au pouvoir calorifique moindre parce qu'il contient plus d'azote que le gaz "riche".
▪ Rappelons aussi – ce fut dit à Pitgam – que des personnes habitant à côté de l'actuelle station de compression ne sont même pas desservies par le gaz, parce que dites "non éligibles" !
En fait, notre région est, reste sacrifiée sur l'autel d'un productivisme digne de la fin du XIXe siècle. Si du moins l'on innovait, l'on sortait des sentiers battus pour tenter le offshore et limiter ainsi l'aliénation d'espaces naturels, les risques d'une accumulation de sites Seveso ? Mais non, l'alternative que nous proposions, la seule, a été balayée après un réquisitoire à sens unique... Nos décideurs, guère présents dans les débats (certains préférant négocier en coulisses), ne se sont pas encore aperçu que les régions qui vivent, se développent, sont attractives, sont celles qui se sont détournées de cette vieille croyance dans le "toujours plus", la mystique de l'industrialisation à tout va.
Au Verdon, à Antifer, l'on trouvait des écharpes tricolores au premier rang des opposants... ■

Énergie :
Il est temps de prendre le bon virage

On le sait, on ne peut plus faire l'impasse sur la question du changement climatique car elle engage la survie même de l'humanité. Les différents sommets internationaux (Rio, Kyoto, Bali) ont confirmé la nécessité de contenir la hausse globale des températures à moins de deux degrés afin d'éviter de s'exposer à de graves bouleversements irréversibles. Pour ce faire, la France s'est engagée à atteindre le facteur 4 d'ici 2050, c'est à dire à *diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre* (GES).
Le second enjeu est d'amorcer une sortie du nucléaire, parce que ce ne peut être une énergie d'avenir : **l'uranium est une ressource limitée**, le problème des déchets radioactifs n'est pas résolu et le risque d'accident est bien réel et inacceptable.
Fin 2006, "Virage-Energie", un collectif d'experts, de techniciens et de militants associatifs s'est constitué en vue d'élaborer un scénario à l'échelle régionale visant à se saisir de l**a fin de vie des réacteurs de la centrale nucléaire** de Gravelines pour proposer des alternatives viables et amorcer un réel virage énergétique. Cette étude a été présentée officiellement lors des Assises nationales de l'énergie qui se tenaient à Dunkerque fin janvier.
Après avoir présenté la situation énergétique de la région, tant en terme de production que de consommation, et soulevé notamment le poids particulier de l'industrie dans ce bilan énergétique, Virage-Energie s'est attaché à démontrer que *de nombreux gisements de réductions d'émissions de GES existent dans notre région*. Le scénario s'inspire de l'étude nationale "Négawatt" qui se fonde sur le triptyque : sobriété, efficacité énergétique et production par les énergies renouvelables.
Secteur par secteur (transport, habitat, industrie, tertiaire, agriculture) et type d'énergie par type d'énergie (chaleur, carburant, électricité), l'étude apporte des pistes pour modifier en profondeur nos modes de développement tout en créant davantage d'emplois. *Les filières énergétiques à développer sont nombreuses* : solaire thermique ou photovoltaïque, biogaz issu de la méthanisation des déchets organiques, bois, éolien terrestre et maritime, développement des réseaux de récupération de chaleur pour le chauffage urbain, etc.
La politique des transports doit être beaucoup plus volontariste qu'aujourd'hui et doit favoriser les modes de déplacements doux (marche, vélo) tout en développant de meilleurs transports en commun urbains et interurbains. Sortir du "tout-routier" au profit des transports par voies ferrée et fluviale doit devenir une priorité. **L'urbanisme** et la lutte contre l'étalement urbain tiennent également une place importante dans le scénario : *il s'agit de redensifier les centres-villes ou encore de créer des ceintures naturelles autour des grandes agglomérations urbaines* pour juguler leur étalement tout en produisant du bois-énergie. La réhabilitation thermique des bâtiments permettra des gains d'économies d'énergie conséquents tout en créant des milliers d'emplois non délocalisables. *La création d'un réseau régional d'agences locales de l'énergie* destiné à délivrer du conseil, à assister au montage de projets et à animer des réseaux d'acteurs permettrait en outre de créer 500 emplois pérennes d'ici 2015.

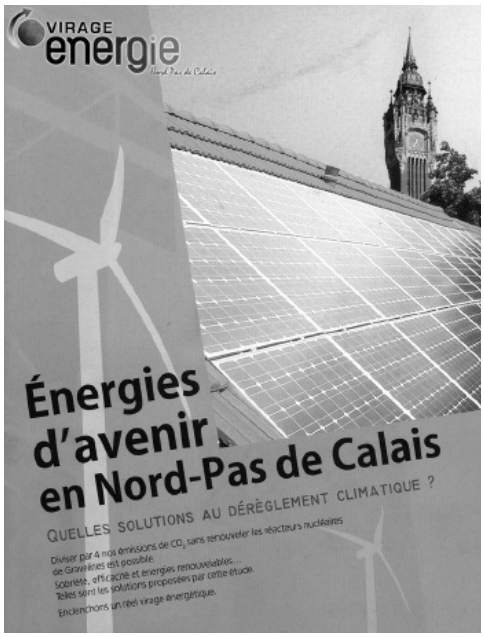

Le secteur de la sidérurgie, premier émetteur régional de CO_2, dispose lui aussi d'importantes marges de progrès : le recours accru au recyclage en aciérie électrique, les gains d'efficacité énergétique d'environ 30 % apportés au procédé de fabrication d'ici 2030, l'usage du coke de bois (remplaçant une partie du coke de houille) et de matières plastiques et ligneuses issues des déchets ménagers et industriels – cela se fait déjà au Japon – devraient engendrer de fortes baisses d'émissions de CO_2.

Les objectifs sont fixés ! Virage-Energie propose un chemin pour y parvenir.
Reste aux politiques, aux collectivités, aux industriels et aux particuliers à s'emparer de ce plan pour enfin être à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres : la lutte contre le dérèglement climatique en divisant par 4 nos émissions de GES d'ici 2050 et une sortie du nucléaire d'ici 2030 dans le Nord-Pas-de-Calais. Ce scénario est loin d'être irréalisable. Au contraire ce plan d'actions est porteur d'avenir pour notre région qui a déjà dû, et su, faire face à une première révolution énergétique avec la fin de l'ère du charbon. Les limites au changement ne sont pas techniques, mais politiques et culturelles. Ces défis qui s'ouvrent à nous peuvent être relevés, ce n'est qu'une question de volonté ! ■

Pour consulter l'étude dans son intégralité : www.virage-energie-npdc.org ou commander le rapport en version papier (250 pages) au prix de 15 € à l'association Virage-Energie Nord Pas-de-Calais, MRES, 23 rue Gosselet 59000 Lille

L'incinérateur communaut
La meilleure des solutions ?

Le feuilleton à rebondissements de l'incinérateur communautaire d'ordures ménagères (on dit maintenant : centre de valorisation énergétique – CVE, ce qui évidemment passe mieux dans l'opinion) a connu son épilogue, voici quelques semaines. La nouvelle unité flambe neuf, en nocturne notamment, aux lieu et place de son prédecesseur, fermé d'autorité au siècle dernier pour cause d'émissions de dioxines en excès.

Son choix d'implantation, faut-il le rappeler, s'est fait sans qu'il soit tenu compte de l'avis négatif du monde associatif et du commissaire-enquêteur (événement suffisament rare pour être souligné) parce que sa relocalisation à proximité de quartiers habités et d'un lycée professionnel de Grande-Synthe n'apparaissait ni souhaitable, ni judicieuse.
La CUD aurait eu le temps de revoir son projet dans la mesure où rapidement le groupe allemand qui devait fournir l'équipement clés en mains déclara forfait. S'en suivirent plusieurs années de stand by, au demeurant fort onéreuses pour les finances communautaires et donc celles des contribuables. Amener et faire traiter les déchets ménagers à des dizaines de kilomètres de leur lieu de production eut notamment pour effet de faire exploser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 30 % en 2003).
Tout ceci bien sûr est du passé. Enfouissons-le. Et efforçons-nous de faire bonne figure en nous félicitant avec ses promoteurs de ce que ce CVE, d'un coût de 73 millions d'euros, et prévu pour traiter annuellement 86 000 tonnes de déchets ménagers, sera aussi producteur d'électricité réinvestie sur place et en mesure d'éclairer 17 000 foyers.

L'incinération a-t-elle un avenir ?

La France a l'un des taux de recyclage les plus bas d'Europe et – relation de cause à effet ? – le plus grand parc d'incinérateurs assurant 42 % du traitement des déchets ménagers du pays. La question a été longuement abordée lors du "Grenelle de l'Environnement" où force fut de constater que les divers acteurs réunis autour de la table ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur le fait de savoir s'il fallait ou non renoncer à construire de ces gigantesques barbecues industriels. L'idée de moratoire, soutenue par le réseau associatif, reçut à cette occasion le soutien spectaculaire du Conseil National de l'Ordre des Médecins et des principaux syndicats de praticiens. Il apparut d'ailleurs qu'à propos d'un sujet aussi épineux, le Président de la République estima qu'il y avait lieu de surseoir. D'où le blocage, par exemple, du dossier de l'incinérateur de Clermont-Ferrand...

À quoi attribuer ce désamour subit pour une technologie dont on nous assure qu'en matière d'émissions et de rejets, elle n'a plus rien à voir – c'est certainement vrai – avec les vieilles installations-passoires de naguère ? D'abord, parce que, même si l'on a fait de gros progrès en matière de nocivité des émissions (celles de dioxine ont été divisées par 100 en une décennie), les incinérateurs les plus modernes présentent toujours des risques pour la santé (voir ci-après). Ainsi on ne connaît pas précisément les effets cumulatifs des cocktails de molécules qui, lors de l'incinération, se trouvent encore et toujours dispersées dans l'atmosphère. En effet, outre les dioxines et les furanes, réputés cancérigènes, sortent des incinérateurs des PCB, des hydrocarbures, des oxydes de soufre, d'azote, de carbone, de l'acide chrohydrique, des poussières, du cadmium et d'autres métaux lourds tel le mercure. Une étude annoncée au niveau de l'ULCO (Maison de la Recherche et de l'Environnement Industriel) devrait permettre d'en savoir plus sur l'impact des dernières substances citées.
On n'oubliera pas non plus qu'un incinérateur émet des quantités non négligeables de CO_2 (un tiers de plus qu'une centrale électrique fonctionnant au gaz naturel) et que de ce simple fait il contribue au réchauffement de la planète par les gaz à effet de serre. Quant aux mâchefers, qui sont les déchets ultimes de l'incinération, leur réutilisation plus ou moins bien contrôlée en sous-couche routière est susceptible de donner lieu à un relargage dans la nature des toxiques qu'ils renferment.

N'aurait-il pas fallu privilégier d'autres techniques ?

Toutes les techniques d'élimination des déchets ménagers ne présentent pas un égal intérêt. Ainsi si tout le monde est maintenant à peu près d'accord pour dire qu'en premier lieu, il faut oeuvrer activement pour réduire les déchets à la source et ensuite favoriser le tri préalable au recyclage, d'aucuns estiment que prévention-valorisation et incinération sont tout à fait contradictoires. Pourquoi ? Parce que les incinérateurs sont de véritables "aspirateurs" à déchets. En effet, les nouvelles unités – dont Dunkerque – ont été conçues, question rentabilité, pour absorber des tonnages importants. Or donc, si les tonnages espérés ne sont pas atteints, suite par exemple à de vigoureuses campagnes de réduction

aire est opérationnel :

des déchets, voire tout simplement à la mise en place d'une réelle politique de développement durable, la tentation sera grande pour nourrir le Moloch de limiter le tri et de faire la chasse aux ordures, voire hors territoire.
Comme le faisait observer Sébastien Lapeyre, porte-parole du Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets (CNIID) :
« *quand une collectivité dimensionne un incinérateur à 100 000 tonnes par an* (NDLR : ce qui est à peu de choses près notre cas), *il faut que pendant toute la durée du contrat elle fournisse ce tonnage et les déchets devront garder des caractéristiques intéressantes en tant que combustible. Or les matières qui se recyclent bien sont de très bons combustibles. Il en résulte une très faible incitation au recyclage et à la prévention... Concrètement les contrats brisent tout effort de réduction à la source.* »
Par ailleurs l'incinération crée nettement moins d'emplois que les autres filières. Le même Sébastien Lapeyre note : « *le rapport entre le nombre d'emplois nécessaires à l'incinération et celui des alternatives telles que le recyclage est de 5 à 10* ». Le CVE communautaire emploie 24 personnes. Par comparaison, Triselec en emploie plus de cent avec un plus en termes d'insertion sociale.
Enfin, l'incinération constitue l'un des traitements les plus coûteux. Certes l'investissement se trouvera atténué par la production et la revente d'électricité à EDF. Mais il faut savoir qu'en France, le rendement énergétique d'un incinérateur est faible. Normal : ce n'est pas leur raison d'être.

Besoin de connaissances et santé

Répéter à l'envi que l'incinération n'a aucun impact sanitaire n'est pas raisonnable. S'il convient de ne pas diaboliser cette technologie, peut-être incontournable en bout de chaîne de traitement et après un optimum de recyclage, il est néanmoins clair qu'une collectivité aura toujours intérêt à ne pas recourir de façon laxiste à cette solution de facilité.
Il faut en effet ne pas oublier que brûler des déchets, composés de molécules diverses, produit des quantités, peut-être faibles, de substances toxiques qui, pour nombre d'entre elles, s'échappent dans l'air. D'où le cri d'alarme lancé encore tout récemment (octobre 2007) par "la Plateforme nationale du corps médical" qui a réclamé "un moratoire concernant la construction de nouveaux incinérateurs".
Déjà en 2004, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFSSE) dont on connaît la grande prudence de jugement, notait : « *il faut rappeler les lacunes actuelles dans l'évaluation intégrée des risques pour l'homme et l'environnement de très nombreuses substances produites dans les installations classées. L'exemple des incinérateurs de déchets en illustre les difficultés méthodologiques. Dans ce cas, comme pour d'autres types d'émissions et d'installations, il existe un important besoin de connaissances sur les effets à long terme d'expositions chroniques à de faibles doses de substances en mélanges.* »
Il n'y a pas que dans le nucléaire qu'on incrimine les faibles doses.

Et la CLIS ?

Lorsqu'il y a quelques années, on a débattu du projet d'incinérateur communautaire, la main sur le cœur ses promoteurs avaient assuré qu'avant même le démarrage des installations, serait mise en place une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), obligatoire dans tout centre de traitement de déchets soumis à autorisation. La présence dans cette structure de riverains et d'associations de protection de l'environnement favorise l'information du public et rend plus constructives les relations entre les représentants de la population, les pouvoirs publics et les exploitants.

À ce jour, la CLIS du CVE-CVO n'a pas été créée. Encore un avatar de la démocratie participative ? ■

L'association EXCENTRIC DEMAIN a la douleur de vous faire part de la disparition du

Dancing
L'EXCENTRIC- MOULINS

et des arbres qui lui servaient d'écrin.

Que tous les amoureux qui y ont passé de merveilleux moments,
Que tous les amoureux du patrimoine rosendaëlien et dunkerquois,
Que tous les amoureux des arbres, de la faune et de la flore,

aient une pensée émue pour ce qui n'est plus.

I.P.N.S. le 10 janvier 2008

Association EXCENTRIC DEMAIN, 37 rue Eugène Dumez, 59240 DUNKERQUE

la voie d'eau
au secours de la route

Elections municipales et cantonales

Posez-vous les bonnes questions

Régies par la Loi de 1901, l'ADELFA et les associations fédérées n'ont pas vocation à s'engager dans le combat électoral. Aussi ne soutiennent-elles jamais aucun candidat ou liste sollicitant les suffrages des électeurs, pas plus qu'elles n'admettent que l'un ou l'autre de ses membres se revendique de l'ADELFA pour entrer en politique. Il n'en demeure pas moins que les projets, les programmes présentés par les candidats intéressent au plus haut point la mouvance associative, puisqu'il en va du présent et du devenir de la région dans laquelle les associations de protection de l'environnement militent.

Pour en avoir débattu lors de la récente Assemblée Générale de l'ADELFA, les membres de notre fédération ont pris la décision de ne pas questionner les candidats sur tel ou tel point (au risque d'obtenir des réponses laconiques, passe-partout ou biaisées), mais d'afficher des positions claires et précises sur les questions à incidences environnementales, à les faire connaître en particulier par le biais de ce bulletin, quitte à examiner ensuite si professions de foi ou programmes des candidats sont compatibles ou non avec nos propres propositions. Voilà, nous semble-t-il, la meilleure façon d'éclairer nos choix et ceux de nos amis et sympathisants à l'heure où il s'agira de mettre un bulletin dans l'urne. Succinctement, et sans pour autant prétendre à l'exhaustivité, voici quelques-uns des points qui apparaissent incontournables à l'ADELFA et aux associations adhérentes :

▪ Après des décennies où sur le littoral les élus, contrairement à d'autres régions, ont tout misé sur le développement de la grande industrie, facteur de pollutions, de risques, de dégradation de l'environnement et de la santé de la population, il importe désormais, si l'on veut développer l'emploi, de **favoriser à moyen et long termes l'innovation, la recherche et la diversification économique** (tertiaire, services à la personne, entreprises à haute valeur ajoutée).

▪ Dans cet esprit, l'implantation d'un **terminal méthanier**, d'un **EPR** à Gravelines et de toute entreprise capitalistique dont l'utilité sociale n'est pas prouvée doit être refusée comme contraire au renouveau économique et aux intérêts fondamentaux de la population.

▪ La collectivité doit favoriser sur son territoire **le recours aux énergies renouvelables** (solaire, éolien, biogaz, cogénération, etc.) le pôle énergétique actuel, si souvent vanté, ne prenant appui presque exclusivement que sur des énergies fossiles.

▪ **Le transit des matières dangereuses par camions** doit être strictement interdit dans les zones habitées et sur les voies les plus fréquentées. Ils doivent bénéficier de parcours dédiés.

▪ **L'eau est un bien commun** et il apparaît indispensable que son traitement et sa distribution puissent revenir pleinement à une gestion publique moins coûteuse pour les usagers.

Faut-il encore miser pleinement sur l'industrie lourde pour régler nos problèmes ?

▪ **L'information de la population** par les collectivités ne doit pas être confondue avec la propagande. Elle doit être libre et contradictoire.

▪ **La politique d'urbanisation** doit tenir compte en priorité de la sauvegarde des espaces verts d'équilibre, aussi petits soient-ils, et des milieux naturels, favoriser les transports en commun, les constructions économiques en énergie.

▪ **La collecte et le traitement des déchets** doivent concourir à développer fortement le tri, solution la plus favorable à la sauvegarde des ressources non renouvelables. ■

DEFI

une association de Defense de l'Environnement de la Flandre Intérieure vient de naître

Ancienne association de défense de l'environnement et du bien vivre des Esquelbecquois, affiliée à l'ADELFA depuis longtemps, elle a souvent été sollicitée pour traiter des problèmes de poulailler, porcherie. Mais aussi pour la mise en place d'une défense de l'environnement.

Souvent quand un nouveau projet se met en route il est annoncé par la mise en place d'une enquête publique. Celle-ci dure un mois, pour permettre aux intéressés d'exprimer leurs accord ou désaccord auprès du commissaire enquêteur. En cas de désaccord, la mise en place d'un comité de défense demande une quinzaine de jours. Ensuite, pour être efficace, la vie de ce groupement de défense doit se constituer, ceci souvent pour une ou deux années de fonctionnement. Une fois le problème passé l'association végète. Pour les cas où les personnes sont isolées face à un problème, c'est pire. L'isolement aidant, la pression du pollueur fait que les personnes n'ont aucune possibilité de défense et de recours sauf la plainte déposée en gendarmerie, mais souvent celle-ci n'a pas de suite. L'association a déjà sous un autre nom géré ce genre de problème.

Pitgam

Grâce à la rapidité de sa mise en place, un groupe de défense a réussi à bloquer un projet de CVO, à faire prendre conscience du bien fondé de sa démarche et a provoqué la mise en place de l'association DEPIT. Celle-ci s'est affiliée à l'ADELFA et continue a être tutorée par le groupe.

Eringhem

Autre problème, autre méthode mise en place. En octobre 2007 un groupe de quinze familles d'Eringhem ont demandé une aide à l'association ADELFA par l'intermédiaire de la Défense des Esquelbecquois qui n'avait pas de raison à intervenir dans cette zone.
Après des courriers recommandés au maire, à l'agriculteur, au Préfet du Nord, des réunions ont été tenues avec le maire, la société de transport et de gestion des boues de la cartonnerie de Blendecques, du SATEGE du Pas-de-Calais. Il apparaît que ces épandages sont illicites. Les tas mis en stockage sont enlevés par les organismes gérant ces boues. Que dire de cela ? Simplement qu'une action rapide et bien orchestrée a le même effet qu'une lutte avec pétition ou action plus musclée. C'est la vitesse de la réaction qui a surpris. ■

L'association DEFI Défense de l'Environnement de la Flandre Intérieure est composée de :

President : Edmond Kociszewski
Secretaire : Jean-Charles Germe
Trésorier : Mireille Germe.
Siege social : 202 route de Bergues
59470 Esquelbecq
Tél. 06 84 12 14 77 - Fax 03 28 65 70 22
email : assodefi@aol.com

L'association se propose d'aider toutes les personnes qui le demandent, à condition, après accord de prise en charge de leur demande écrite et signée, qu'elle adhère à l'association et respecte les conditions imposées par le règlement. Ceci le temps de la gestion du problème.

Les agrocarburants en question

En ce moment, les agrocarburants font la une. Il faut dire que sur le papier, ils ont tout pour séduire. Ils appartiennent à la catégorie des énergies non fossiles, donc à priori renouvelables.
L'ennui est que de plus en plus de chercheurs, de scientifiques mettent en cause leur innocuité, estiment qu'ils constituent à quelques exceptions près un mauvais substitut au pétrole.
Ainsi Paul Crutzen, Prix Nobel de chimie, et plusieurs de ses collègues suggèrent que l'engrais nécessaire pour produire les plantes qui seront transformées en carburants est susceptible d'aggraver l'effet de serre.
Autre grief : la culture des plantes destinées à devenir des agrocarburants est susceptible de nécessiter la réquisition massive de terres arables, ce aux dépens des cultures vivrières indispensables. Or la flambée des prix des céréales est là pour attester que le droit à l'alimentation du plus grand nombre doit demeurer prioritaire.

Enfin, on impute aux agrocarburants un faible rendement énergétique, un impact environnemental négatif du fait que leur production intensive ponctionne les ressources en eau, de moins en moins abondantes.
Des firmes du littoral se lancent dans l'aventure de leur production. On attend avec impatience qu'elles viennent présenter leurs premiers bilans. ■

Des capteurs contre la pollution sonore

Fin 2007, un réseau de mesure des bruits d'origine industrielle doté de six capteurs permanents a été mis en place autour du site sidérurgique de Dunkerque-Ouest, suite aux récriminations émanant de riverains domiciliés à Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Petite-Synthe, Saint-Pol-sur-Mer, se plaignant d'être réveillés la nuit par la mise en route intempestive de torchères, de ventilateurs, par la chute de pièces métalliques sur le site industriel, etc. Le SPPPI Côte d'Opale s'est emparé de la question, notamment sous la pression associative de l'APPE de Fort-Mardyck, de la CLCV et de l'ADELFA et, au bout d'une bonne année de négociations, d'études, d'expérimentations, l'installation de ces capteurs a été décidée, financée en bonne part par les industries incriminées (Arcelor Mittal, GTS Industrie, Total, etc.), par la DRIRE, le SPPPI et le Conseil Régional. Un site internet (www.dkbel.fr) permet désormais à tout un chacun de connaître les résultats des mesures en temps réel. Ce qui constitue une première nationale à cette échelle.

Il est maintenant prévu d'équiper le seteur d'un capteur mobile. Par delà son affectation industrielle, cette nouvelle antenne pourrait permettre, nous le souhaitons vivement, de mesurer les décibels également le long des routes et des autoroutes, à hauteur des carrefours les plus fréquentés, voire au moment des fêtes foraines et autres grandes manifestations publiques.

Bien évidemment, dans notre esprit ce dispositif ne doit pas seulement servir à constater les écarts, les pics sonores, mais surtout contribuer à y apporter remède par des prises de décisions les plus judicieuses possibles. ■

Changement climatique et montée des eaux :

Le littoral particulièrement concerné

Voici peu lorsqu'à l'occasion de réunions de commission portant notamment sur l'aménagement du territoire, le représentant de l'ADELFA insistait sur la nécessité de prendre en compte au plus tôt la perspective de voir notre littoral disparaître à terme sous les eaux suite au changement climatique, la tendance parmi l'assistance était de hausser les épaules, voire d'esquisser un sourire entendu. Fort heureusement, la prise de conscience a progressé et tout le monde ou presque estime que de fait les côtes de la Mer du Nord se trouvent fortement exposées à la fois à une élévation du niveau de la mer (le chiffre de 1 m d'ici la fin du siècle est avancé), ainsi qu'à une recrudescence des tempêtes qui, si elles soufflent en direction de la terre, peuvent avoir des effets catastrophiques.

Le littoral dunkerquois est un polder, donc un espace où à la mode hollandaise des terres ont été conquises sur la mer, tant et si bien qu'à l'intérieur du pays des zones se situent, elles, sous le niveau de la mer. L'exemple des Moëres qui se trouve à 2 m sous le niveau de la mer, 6 m à marée haute, est connu de tous. Sur les zones côtières proprement dites, nombre d'usines, certaines classées Seveso, la centrale nucléaire de Gravelines se trouvent installées dans des secteurs susceptibles d'être menacés.

Si les Hollandais, les Belges ont déjà pris la mesure du problème et procédé dès à présent à des travaux de renforcement des défenses de côtes, force est de constater que chez

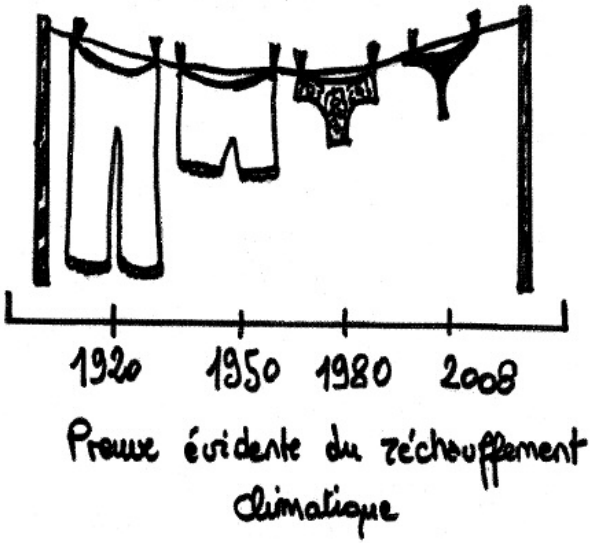

nous, à quelques exceptions près dont celle de la centrale nucléaire où des digues ont d'ores et déjà été rehaussées, on en est pour l'essentiel à la phase études. S'y sont notamment engagées la DIREN, le CETE, le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale. Des propositions sont lancées pour maintenir le trait de côte et assurer une défense efficace des points les plus sensibles.

Dans ce contexte, on peut espérer que le réseau de waeteringues, dont l'État ne semble pas encore avoir perçu tout l'intérêt, fera désormais l'objet de sa plus grande attention. De même, il nous apparaît indispensable que, si le projet de terminal méthanier voit le jour, le risque "montée des eaux" soit intégré bien en amont par les aménageurs. Réagir dans l'urgence est rarement la bonne solution !

La foire aux n'importe quoi

IRRESPONSABLE

L'entreprise française AREVA, l'un des leaders mondiaux du nucléaire, mène actuellement une campagne intense avec le soutien sans faille du président de la République pour placer à tout va ses EPR, alors que pourtant la construction du prototype finlandais accuse un retard considérable. La Lybie du colonel Khadafi, des émirats du Moyen Orient, la Chine, etc., autant de pays qui fleurent bon la démocratie n'est-ce pas, se seraient portés acquéreurs de la technologie proposée.
Vu les risques de prolifération nucléaire que ces contrats induisent, des ONG présentes au récent sommet de Davos ont attribué à AREVA le titre peu envié de société la plus irresponsable. Un "Oscar de la honte" lui a également été décerné pour son exploitation de mines d'uranium au Niger : l'entreprise a omis d'informer les mineurs des risques sanitaires qu'ils courent lors de l'extraction du minerai radioactif.

TRANSPARENCE

Sans crier gare, EDF-Gravelines a enlevé le barrage flottant mis en place devant le canal d'amenée d'eau de mer chargée de refroidir en permanence les réacteurs. Pour la bonne cause bien sûr : il s'agissait de remettre en état un équipement chargé de retenir, par exemple, les boulettes d'hydrocarbure pouvant, suite à une collision, un naufrage, sortir des flancs d'un pétrolier ou d'un autre navire. Pour mémoire, on rappellera que ce fut le cas lorsque le "Tricolor" sombra en Mer du Nord. On va donc rester six mois, temps de la réparation, sans bénéficier de cette protection. Et on a failli ne pas le savoir. Après tout, les riverains de la centrale nucléaire de Gravelines ont bien survécu 15 ans, du début des années 80 au milieu des années 90, sans disposer des fameux et indispensables comprimés d'iode censés les préserver du danger.

DOUX REVEUR

Le chef a toujours raison et ceux qui ne pensent pas comme lui ont donc fatalement tort : telle est la seule et vraie leçon qu'il conviendrait de tirer des ces exercices dits de démocratie participative qu'ont constitués les débats sur le projet de terminal méthanier, voire les réunions préélectorales. Y proposer un autre type de développement plus cool que celui à base de grosses usines, grosses pollutions, gros risques, vous fait taxer de "doux rêveur".
Edgar Morin énonce dans "Réformer la vie" que « *tous les grands mouvements de l'histoire commencent par des frémissements marginaux, parfois ridiculisés, qui se transforment ensuite en vraie force sociale et politique.* »

MYOPIE et LANGUE DE BOIS

Dans une brillante envolée préélectorale, le maire d'une commune de l'Ouest, confrontée pourtant à un environnement industriel délétère, a déclaré haut et fort dans le journal que, pour les émissions de poussières, « *la situation s'améliore et que le nier serait faire preuve de mauvaise foi* ». À qui se fier, puisque l'on sait que l'entreprise qui prend une large part à l'empoussièrement du littoral, a fait état elle-même en 2007 de nombreux pics de pollution ?

NOYER LE POISSON

Lors de l'ultime débat sur le projet de terminal méthanier à Dunkerque, chaque association, groupe ou collectivité ayant rédigé un cahier d'acteurs a été invité à présenter une dernière fois son point de vue sur cet aménagement potentiel.
C'est ainsi que l'on entendit le représentant de la Communauté Urbaine déclarer avec énormément d'assurance : « *on entend parler de site Seveso comme étant un pôle de catastrophes. Un site Seveso certes, c'est un site particulier, sensible...Site Seveso veut dire aussi les préconisations réglementaires les plus sévères* » (verbatim de la réunion)
Si l'on décrypte le message, il conviendrait donc d'admettre qu'un Seveso, ce n'est pas si dangereux que cela puisqu'on y applique des règles sévères. Ce qui à bien y réfléchir revient à renverser la proposition de départ selon laquelle un tel site doit ou ne doit pas être accueilli en fonction du risque intrinsèque qu'il représente. Et non pas en fonction des mesures prises pour limiter les dégats en cas de problème, mesures aléatoires puisque un accident est toujours imprévisible dans la façon dont il survient et dans ses effets. Dans le même ordre d'idée, de grands penseurs locaux avaient déjà énoncé que, puisqu'on a mis au point ici un Schéma d'Environnement Industriel, on peut donc se permettre d'accueillir des entreprises à risques ! CQFD ?
Encore un petit effort et l'on voudra nous faire avaler qu'en matière de développement industriel, il n'y a rien, rien de rien de mieux qu'un site Seveso...

L'Association de Défense de l'Environnement du Littoral Est (ADELE) fêtera ses 20 ans cet automne. Un rallye pédestre est prévu en septembre ainsi qu'une exposition relatant les 20 années d'activité de l'association. Une conférence sur la faune marine est également programmée en novembre.

Directeur de la publication : Jean Sename

Réalisation : Cohesium
imprimé sur papier recyclé

Le prix de l'abonnement : 4 €

ISSN 1293-5484

adelfa
Fédération d'associations de l'environnement
Maison de l'Environnement
106, avenue du Casino — BP 21
59941 Dunkerque cédex 2
Tél. 03 28 20 30 40
Fax : 03 28 20 30 39
www.maison-environnement.org

l'ADELFA bénéficie du concours de la ville de Dunkerque, de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

adelfa

Abonnez-vous – Réabonnez-vous

Sauf versement courant 2008 de votre quote-part (4 €), votre abonnement à "**Grains de Sel**" est venu à expiration. Si vous souhaitez que nous continuions de faire un bout de chemin ensemble (même plus si affinités), merci de nous adresser votre participation.

Donner aux pollueurs l'énergie d'être meilleurs.